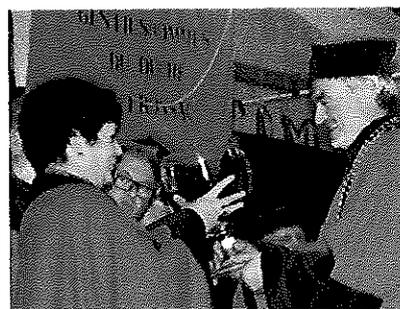
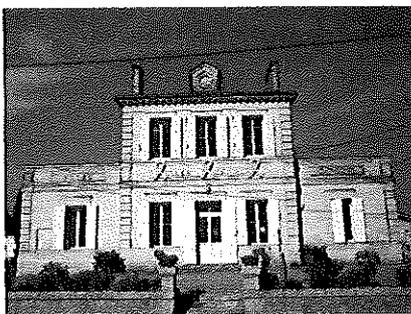




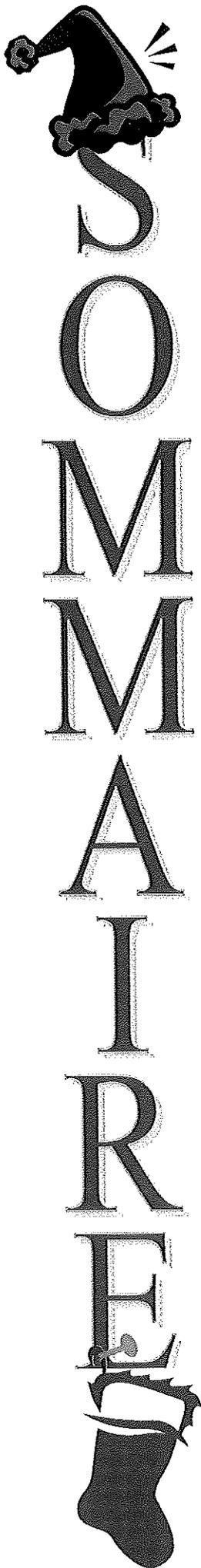
Bulletin municipal

N°72

SAILLANS



Hiver 2011 - 2012



	Le Mot du Maire
<i>Page 1-8</i>	Compte rendu des réunions du Conseil
<i>Page 9</i>	Etat cicil
<i>Page 10-11</i>	Communiqué
<i>Page 12</i>	La page du personnel communal
<i>Page 13</i>	La Marche Rose de Saillans
<i>Page 14</i>	Jumelage
<i>Page 15</i>	Interventions des auteurs en classe

Les pages des Associations :

<i>Page 16-17</i>	Tou'zazimut
<i>Page 18-19</i>	La Boule Saillanaise
<i>Page 20</i>	Le Comité des Fêtes
<i>Page 21</i>	Les Amis de l'église
<i>Page 22</i>	L'Amicale des Parents d'Elèves
<i>Page 23</i>	La Gymnastique Volontaire
<i>Page 24</i>	Professions libérales
<i>Page 25</i>	Le Fête du livre en Fronsadais
<i>Page 26-28</i>	Informations emploi
<i>Page 29</i>	Monoxyde de carbone
<i>Page 30-31</i>	Addiction : se faire aider
<i>Page 32-33</i>	Dans la presse cet automne
<i>Page 34-35</i>	Appel à idées...
<i>Page 36-38</i>	Jeux
<i>Page 39</i>	Annuaire pratique
<i>Page 40</i>	Petit conte de Noël

Le Mot du Maire.....



Les fêtes de fin d'année arrivent à grand pas mais il faut croire que les enfants de l'école de Saillans, ont tous été bien sages car le Père Noël est passé le 10 décembre, généreux comme à son habitude. Je voudrais renouveler mes remerciements à la troupe des Saltimbanques qui nous a présenté une pièce de théâtre qui a ravi le public et les enfants et ce gratuitement. Merci à ces amateurs qui nous ont offert un spectacle de professionnels.

Merci aussi aux parents d'élèves qui s'investissent personnellement, ainsi qu'au personnel communal et aux instituteurs.

Les années passent, certaines choses évoluent d'autres perdurent. C'est dans cet esprit que nous passerons porter un petit colis festif aux anciens qui le souhaiteront et que nous recevrons, avec grand plaisir, ceux qui désireront partager le repas qui suivra les vœux le Samedi 21 janvier.

Je vous donne donc rendez vous le samedi 21 janvier 2012 pour la traditionnelle manifestation des vœux. Je compte sur votre présence, il est toujours agréable de partager ce moment avec vous.

En 2012, aura lieu la prochaine élection présidentielle de la V^e République, dixième du genre, neuvième au suffrage universel direct, qui permettra d'élire le président de la République française pour un mandat de cinq ans. Elle se tiendra les 22 avril et 6 mai 2012, et sera suivie par les élections législatives françaises de 2012 qui se tiendront les 10 et 17 juin 2012.

Merveilleux Noël et bonne année 2012.

Le Maire,

Martine TILLET-FAURIE

Réunion du 3 Novembre 2011 à 18 heures 30

L'an deux mille onze, le trois novembre, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saillans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Bénédicte VARREON, Isabelle GOBINAUD.
Messieurs François MARTINEAU, Jean TILLET, Gabriel CHANSARD, Olivier GOUJON

Etaient absents : Mesdames, Brigitte RULLIER-LOUSSERT, Isabelle DUPUY

Madame VARREON est nommée Secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des observations concernant le compte-rendu de la réunion du 25 août dernier.

Aucune observation n'étant soulevée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Régularisations comptables

- **DM n°3** : Virement de crédit

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais document d'urbanisme		5 480.00 €
D 2158 : Autres matériels et outillage		2 160.00 €
D 2135 : Installations générales	4 900.00 €	
D 2138 : Autres constructions	1 890.00 €	
D 21568 : Autre matériel et outillage	850.00 €	

Attribution d'une indemnité au personnel communal

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité ;

de voter une enveloppe globale pour un montant de 3 800 € au titre d'une indemnité d'administration et de technicité à l'ensemble du personnel communal.

Les crédits budgétaires correspondant à ces indemnités seront inscrits au budget.

Proposition de 2 membres pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Vu l'article 1650 A du code général des impôts qui rend obligatoire la création, par les communautés de communes levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué)
- et 10 commissaires titulaires

Vu l'obligation pour la Communauté de Communes de dresser une liste de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté) et de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté) pour la soumettre au directeur départemental des finances publiques, qui désignera les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac en date du 8 septembre 2011, instituant la commission intercommunale des Impôts directs locaux qui à compter du 1^{er} janvier 2012 remplacera les commissions communales,

Vu la décision prise le 8 septembre 2011 par les élus communautaires de solliciter chacune des 18 communes afin qu'elle propose la désignation des 2 contribuables (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger à cette commission intercommunale,

Vu que ces personnes doivent remplir les conditions suivantes pour être nommées :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union
- jouir de leurs droits civils
- être familiarisées avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres

Vu que la condition prévue au 2^{ème} alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent donc être équitablement représentés au sein de la commission,

Vu que la durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la Communauté de Communes,

IL EST DECIDE

De proposer des contribuables sur la commune pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs afin de :

- participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par

Le Conseil Municipal de Saillans, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de proposer les membres mentionnés ci-dessous pour qu'ils figurent sur la liste établie par la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, laquelle sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

**PROPOSITIONS DE MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Personnes domiciliées dans le périmètre de la commune de Saillans

Nom, Prénom	Adresse	profession	catégorie
TROCARD Henri	1 Barbey 33141 SAILLANS	Retraité	

**PROPOSITIONS DE MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Personnes domiciliées dans le périmètre de la commune

Nom, Prénom	Adresse	profession	catégorie
FARDET Geneviève	24 Reynaud, 33141 SAILLANS	Retraîtée	

Taxe d'Aménagement sur le territoire de la commune de Saillans

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- **d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 % ;**

Cette taxe remplace la Taxe Locale d'Équipement.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Travaux logements communaux

Madame le Maire souhaite faire le point sur les travaux en cours et à venir concernant les deux logements communaux situés 13 et 14 Le Bourg.

14 Le Bourg :

Il a été décidé que pour remédier aux problèmes d'humidité de ce logement :

- la façade sera entièrement ravalée. Les agents communaux ont terminé le ravalement au mois d'octobre
- les murs intérieurs côté façade devront être doublés.
- Une rigole et un caniveau seront créés devant la maison pour permettre une meilleure évacuation des eaux de pluie

A prévoir également : le doublage et la peinture de la porte du garage.

13 Le Bourg :

L'agent communal Monsieur Fudal est chargé de refaire la salle de bains des locataires et le doublage de la petite chambre.

Achat de matériel

Madame le Maire propose au Conseil l'achat d'un souffleur pour faciliter le ramassage des feuilles sur la commune. Le Conseil avalise cette proposition.

Biens vacants et biens sans maître

Suite à la demande d'un administré qui souhaite acquérir des parcelles sur la commune, parcelles qui semblent ne plus avoir de propriétaires, Madame le Maire explique au Conseil la procédure d'appréhension des biens vacants et sans maître.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, décide de faire estimer le coût de cette procédure d'appréhension, avant de prendre une quelconque décision.

Projet de garderie / bibliothèque

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition d'honoraires de l'architecte des Artisans du Bien-être, décide d'étudier le projet plus avant et d'en reparler lors d'une prochaine séance.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 20h00.

Réunion du 18 Novembre 2011 à 18 heures 30

L'an deux mille onze, le dix huit novembre, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saillans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Bénédicte VARREON, Isabelle GOBINAUD, Isabelle DUPUY
Messieurs François MARTINEAU, Jean TILLET, Gabriel CHANSARD

Etaient absents : Madame Brigitte RULLIER-LOUSSERT, Monsieur Olivier GOUJON

Madame VARREON est nommée Secrétaire de séance.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.123-10, R.123-24 et R.123-25;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2006 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'urbanisme (PLU) et fixant les modalités de la concertation ;

Vu les éléments du porter à la connaissance transmis par le représentant de l'Etat dans le département ;

Vu le débat organisé le 3 octobre 2008.au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Vu la délibération en date du 6 janvier 2011 tirant le bilan de la concertation ;

Vu la délibération en date du 6 janvier arrêtant le projet de PLU ;

Vu l'arrêté du maire en date du 16 mai 2011 soumettant à l'enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 juin 2011 au 7 juillet 2011 ;

Vu les conclusions et le rapport du commissaire-enquêteur ;

Entendu l'exposé du maire ;

Considérant que, d'une part les observations formulées par l'Etat, les autres personnes publiques et organismes consultés par le maire et, d'autre part, les résultats de l'enquête publique, nécessitent d'apporter au projet d'élaboration du PLU des modifications ne remettant pas en cause son économie générale (*voir l'Analyse des avis des Personnes Publiques Associées et de l'Enquête Publique, pièce N° 1C, annexée dans le dossier de PLU à la présente délibération*).

Considérant que la commune a apporté des modifications mineures qui ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique ;

Considérant que le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré :

Madame le Maire et Monsieur Jean TILLET ne prennent pas part au vote

- 1°) APPROUVE le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.
- 2°) DIT que, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise au Sous-Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal régional ou local, diffusé dans le département et autorisé à faire passer les annonces légales.
- 3°) INFORME que le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture
- 4°) La présente délibération est exécutoire :

dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications

après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité:

- Affichage en mairie
- Mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Régularisations comptables

- **DM n°4 : Virement de crédit**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais document d'urbanisme		2200.00 €
D 2121 : Plantations	2200.00 €	

- **DM n°5 : Virement de crédit**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais document d'urbanisme		2000.00 €
D 2138 : Autres constructions	2000.00 €	

Questions diverses :

Transfert du pouvoir concédant de la concession gaz au SDEEG

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG 33), qui est autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur le département de la Gironde.

Les statuts du SDEEG, modifiés le 22 août 2006, désignent notre syndicat compétent en matière d'organisation du service public du gaz avec, en particulier, la possibilité de passer, avec les entreprises concessionnaires, tout contrat ayant pour objet la distribution du gaz.

Il est important que la commune accepte de transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEEG pour les raisons suivantes :

- d'une part, cette compétence éminemment technique nécessite une expertise pour son exercice et requiert ainsi des moyens humains, technique et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure de coopération dédiée à l'énergie ;
- d'autre part, les enjeux de sécurité et de qualité du gaz distribué qui incombent au gestionnaire du réseau de distribution, nécessitent l'efficacité d'un contrôle de l'autorité concédante sur le concessionnaire en charge des missions précitées. L'efficacité d'un tel contrôle requiert des moyens humains et techniques dont la commune ne peut se doter individuellement. La coopération intercommunale en ce domaine permet ainsi une nécessaire mutualisation des moyens. Le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz n'obèrera pas le dialogue entre la commune et GRDF en matière d'aménagement durable du territoire (développement et sécurité des réseaux gaziers,...) ;
- enfin, l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la réalisation d'actions tendant à maîtriser la demande de gaz.

Le SDEEG, regroupant à terme, au sein d'un seul contrat de concession, les communes desservies par l'opérateur GrDF sur la base de contrats d'exploitation des réseaux de distribution publique du gaz issus du monopole, sera en mesure d'exercer le coûteux mais néanmoins primordial contrôle de concessionnaire. De même, le Syndicat pourra assurer l'analyse des dossiers d'extension du réseau en veillant à la pertinence des considérations financières conditionnant, selon le concessionnaire, le développement de ces réseaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L.2224-31 précisant la nature des compétences des collectivités territoriales en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique de gaz,
- l'article L.5211-17 précisant que le transfert de la compétence d'autorité concédante de la collectivité au syndicat entraîne la substitution du syndicat dans tous les droits et obligations par le traité de concession communale,

Vu la nécessité de mettre en place des contrôles efficaces de la distribution publique de gaz,

Vu la compétence optionnelle d'autorité concédante de la distribution de gaz du SDEEG,

Considérant l'intérêt que représente pour la commune ce transfert de compétence au SDEEG,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré,

Décide de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz, et à ce titre le pouvoir concédant, au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG 33), à compter du 1^{er} janvier 2012.

Délibération contre la libéralisation des droits de plantation de vigne au sein de l'Union Européenne

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la *Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc...) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DEMANDE au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée;

INVITE le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les propositions;

DEMANDE à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative;

APPELLE le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite;

INVITE les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur le dossier.

Travaux à l'école

Suite à la dernière réunion du Conseil d'école, quelques travaux sont à prévoir :

- 2 WC supplémentaires, dont un aux normes handicapés
- Une gouttière au niveau des toilettes est à remplacer
- Fermeture du garde corps de la rampe à l'entrée de l'école
- Pose d'un garde corps au niveau de la rampe côté cantine
- Agrandissement du préau

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 19h30.

ETAT CIVIL



NAISSANCES

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance de :

Aya EL ABBOUDI, née le 23 octobre 2011 au foyer de Mademoiselle Souâd
HEMMAME et Monsieur Mohammed EL ABBOUDI

Noam BASTIDE, né le 31 octobre 2011 au foyer de Mademoiselle Sonia
CHOEL et Monsieur Jean-Jacques BASTIDE

Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur à leurs
heureux parents.

COMMUNIQUÉ



➤ RECENSEMENT MILITAIRE : GARÇONS ET FILLES

- Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 1995 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 30 décembre 2011
- Pour s'inscrire se munir du livret de famille.
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.

➤ INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Nous vous rappelons que l'inscription sur la liste électorale n'est pas systématique. Les personnes qui ne sont pas inscrites sont priées de venir à la mairie avant le 31 décembre 2011.

Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

➤ FERMETURE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 26 au 30 décembre 2011. **Toutefois une permanence réservée aux inscriptions sur la liste électorale sera assurée le vendredi 30 décembre de 14h00 à 15h30.**

➤ VACANCES SCOLAIRES

Noël	Du samedi 17 décembre au lundi 2 janvier 2012 inclus
Hiver	Du samedi 18 février 2012 au dimanche 4 mars 2012 inclus
Printemps	Du samedi 13 avril 2012 au dimanche 29 avril 2012 inclus
Été	Le jeudi 5 juillet 2012 après la classe

➤ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Votre bibliothèque sera fermée du 26 au 30 décembre 2011.

A votre disposition, pour tout contact: bibliosaillans@yahoo.fr

➤ INSCRIPTIONS AU CONCOURS "DÉCORS DE NOËL"

A ceux et celles qui ont joliment décoré leur maison : n'hésitez pas à vous inscrire en mairie au concours "décor de Noël" (le bulletin d'inscription se trouve dans le précédent bulletin, sinon vous pouvez simplement téléphoner ou envoyer un e mail : mairie-de-saillans@bbox.fr)

Un prix vous sera remis lors de la cérémonie des vœux du Maire, le 21 janvier 2012.

➤ VŒUX DU MAIRE

Samedi 21 janvier 2012 à 11h à la salle des fêtes Rémy BARRAUD, auront lieu les vœux du Maire, suivis du vin d'honneur, puis du repas des "Anciens de la commune".

Madame le Maire remettra également les prix des Villages Fleuris, et des Décors de Noël à l'occasion de ses vœux.

Afin de prévoir au mieux les festivités, merci de bien vouloir vous inscrire par téléphone au 05.57.84.32.10, par mail : mairie-de-saillans@bbox.fr, ou en retournant le coupon ci-dessous :

✂-----

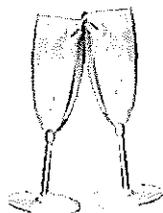
VŒUX DU MAIRE

Madame, Monsieur,.....

Nombre de personnes :

Assisteront aux vœux du Maire le Samedi 21 janvier 2012 à partir de 11h à la salle des fêtes.

(Réponse souhaitée avant le 15 janvier 2012)



LA PAGE DU PERSONNEL COMMUNAL



Notre agent Marc FOURCADE a pris sa retraite le 1^{er} novembre dernier. La municipalité a organisé un repas en son honneur à la salle des fêtes et des cadeaux lui ont été remis.

Merci à Monique MEDES, Isabelle BACHELOT, Christophe BYTNAR, Raymond MEDES, Gabriel CHANSARD pour avoir veillé à ce que ce repas soit une réussite.

Nous vous souhaitons une très belle retraite Marc.

2^e Marche Rose de SAILLANS

8 octobre 2011



Une belle journée ensoleillée, une forte mobilisation, bref ! encore un succès pour cette 2^e marche rose.

Merci à tous les participants d'avoir marché pour la bonne cause...On vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Comme l'année passée, l'intégralité de la somme récoltée ce jour-là a été reversée au Comité Féminin Gironde (www.comitefeminingironde.com)

Saillans (33) est désormais jumelée avec Saillans (26)

La signature de la convention de jumelage a eu lieu le 23 octobre 2011, lors de la venue d'une délégation saillansonne à l'occasion des journées portes ouvertes des Châteaux de Fronsac.



Ce jumelage a pour objectifs :

- la mise en valeur et promotion du patrimoine et des richesses des territoires, des productions AOC et des produits du terroir par le soutien à la mise en place d'évènements tels que l'organisation d'un salon viticole
- le développement d'un tourisme rural et viticole et des activités de "sport nature et découverte"
- l'échange, la découverte et la promotion du patrimoine architectural, naturel historique et humain
- l'échange sur les actions concourant au meilleur développement de l'enfance dans le cadre scolaire et périscolaire - promotion de l'usage des technologies de l'information et de communication - partage d'expérience sur les actions en matière d'éducation - Echanges

Remerciements :

Pour l'accueil, la générosité, ou la participation, la municipalité remercie :

Les Châteaux Bélugue, Carles, Clos du Roy, Dalem, Magondeau, et Tour du Moulin

Le personnel communal pour l'organisation de cet événement

Les présidents des associations et tous les bénévoles pour leur investissement

Interventions des auteurs dans les classes

Les deux semaines précédant la Fête du livre en Fronsadais, organisée en étroite collaboration avec l'OFAC (Office Fronsadais des Arts et de la Culture) et les bibliothèques du canton, notamment la nôtre pour la troisième année consécutive, deux auteurs jeunesse sont intervenus dans les classes de l'école de Saillans pour présenter leurs œuvres, faire partager leur passion et répondre aux questions (toujours nombreuses) des enfants.

Classe d'Emilie Desclaud

Camille Piantanida
Illustratrice Jeunesse



Classe de Florent Michel

Jean-Luc Coudray
Auteur jeunesse



LES PETITS MONSTRES SAILLANAIS

Le 29 octobre les petits monstres saillanais ont sillonné le village afin de récolter le plus de friandises.

Le Comité des Fêtes tient à remercier tout particulièrement Yvan, qui cette année nous a véhiculés en tracteur.

Un grand merci également aux parents qui se sont joints à nous et qui cette année ont joué le jeu puisque beaucoup d'entre-eux étaient déguisés.

Merci également à tous les Saillanais qui chaque année sont très généreux en bonbons et autres gourmandises.

Alors à l'année prochaine pour une nouvelle récolte, et notre cri de ralliement sera :

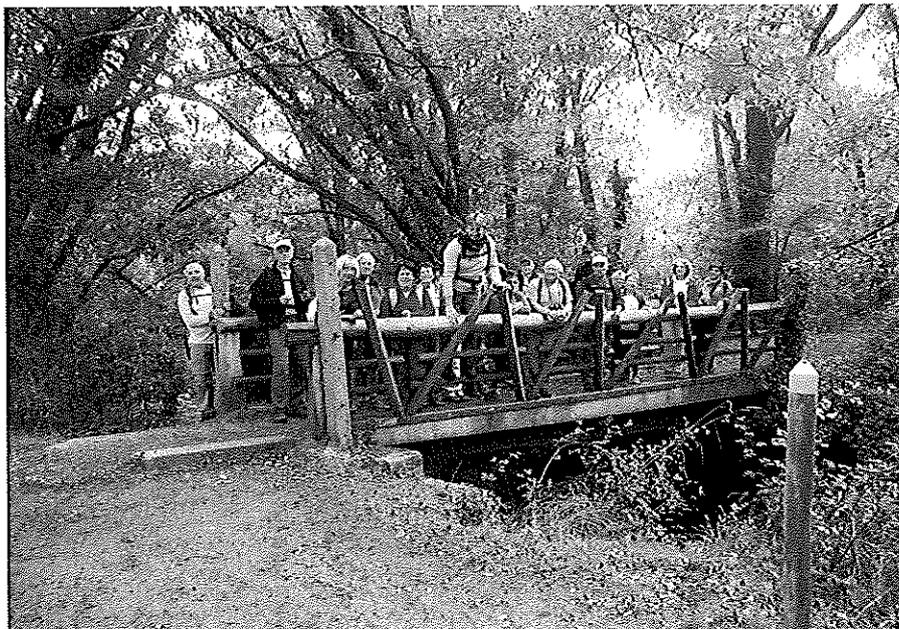
« DES BONBONS SINON UN SORT... »



Tou'Zazimut : une année bien remplie



Charente-Maritime le 3 décembre 2011



Le Teich 8 octobre 2011



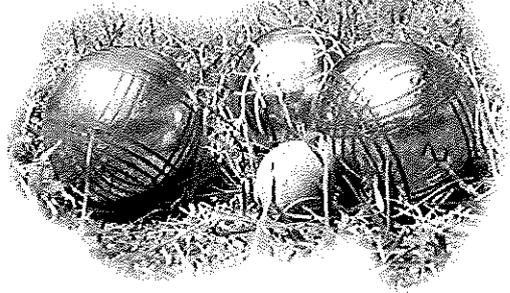
Montpeyroux 19 novembre 2011



Jugazan 15 octobre 2011

Pour tous renseignements contactez Gilbert Maleix 06 26-44-35-79 ou la mairie

La Boule Saillanaise



Comme annoncé dans le bulletin municipal d'automne, le concours de pétanque a eu lieu le samedi 22 Octobre sur le parking de l'école.

Le soleil et les températures très agréables étaient de nouveau au rendez-vous. Encore une fois, beaucoup ont répondu à l'appel (30 équipes) dont les enfants.



Après la remise des récompenses pour les petits et grands, il s'en est suivi d'une grillade organisée dans la joie et la bonne humeur.

Vous pouvez d'ores et déjà noter que la Boule Saillanaise organise sa première Assemblée Générale qui aura **lieu le 29 Janvier 2012 matin**. Celle-ci sera suivie d'un apéritif ainsi que d'un repas (sur inscription), dont vous trouverez le coupon-réponse ci-après. Et pour finir, pour ceux qui le souhaitent, un jeté de boule amicale.

Nous en profitons également pour vous informer qu'un loto aura lieu le **4 mars 2012** à la Salle des fêtes de Saillans à 20h30.

Nous sommes à votre écoute si vous avez des questions.

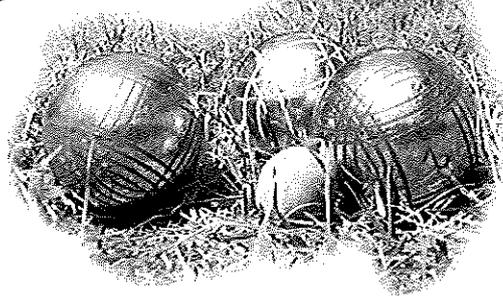
Alors, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous vous attendons tous très nombreux !

Le Bureau

Pour plus d'information vous pouvez contacter le Président de l'Association au 06 76 50 92 04

Nous remercions toutes les personnes ayant contribué à la bonne organisation de ces concours ainsi que l'ambiance, dont les saillanais, bien sûr mais aussi l'US Galgon... et nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année à tous.

La Boule Saillanaise



Repas « Entrecôte » Assemblée Générale du 29 Janvier 2012

Tarifs :

- 10€ / adulte
- 5€ / enfant (- de 12 ans)
- Adhérent : repas offert

COUPON - REPONSE
(à déposer avant le 13/01/2012
à la Mairie de Saillans - uniquement les vendredis*)

NOM : ----- Prénom : -----

Adhérent : ----- Non adhérent : -----

Participera : Ne participera pas :

Nombre d'adultes : ----- Nombre d'enfants : -----

* En cas d'impossibilité de déposer le coupon-réponse, n'hésitez pas à contacter le Président au 06 76 50 92 04 ou le Vice-président au 06 29 71 76 94



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SAILLANS

L'équipe de la gymnastique volontaire de Saillans vous souhaite de joyeuses fêtes...

Et rien de tel que de prendre de bonnes résolutions sportives pour 2012 alors n'hésitez pas à nous rejoindre en début d'année.

Notez dès à présent la soirée organisée par le club en l'honneur de son 25^{ème} anniversaire :

le 24 mars 2012

Pour plus de renseignement, contactez :

Bénédicte Varréon : 05 57 84 39 72

Isabelle Gautier : 05 57 74 37 02



Arbre de Noël

Comme chaque année, les enfants de l'école de Saillans ont pu assister à un magnifique spectacle. Une très belle adaptation d'Aladin. Version très moderne mais tellement amusante. Et quel plaisir d'entendre rire nos enfants. D'ailleurs nous n'entendions pas seulement les rires des enfants, les adultes également ont passé un bon moment. Alors pour cela un grand merci à la troupe de théâtre qui nous apporte beaucoup de joie depuis si longtemps.

Mais après l'effort le réconfort, c'est ainsi que vint le moment du goûter. Un moment de partage entre copains et copines que tout le monde apprécie.

Après avoir repris des forces tous nos enfants se sont mis à appeler le Père Noël. Bien entendu, comme nos enfants avaient été sages, le Père Noël arriva chargé de cadeaux. Une émotion supplémentaire de voir nos enfants avec leur joie, leurs pleurs, leur timidité. Mais pour tous, on put lire le même sourire de satisfaction une fois les cadeaux ouverts. Nous remercions le père Noël de s'être déplacé de si loin, surtout avec le travail qu'il lui reste encore avant le 24 Décembre.

Pour conclure, petits et grands nous avons tous passé une excellente après midi.

Alors un grand merci à tous ceux qui ont permis de réaliser cela : la mairie et le personnel communal, la troupe de théâtre, le père Noël et tous les parents qui nous ont aidés et qui sont venus si nombreux assister au spectacle.

Le Bureau de l'amicale.



Fronsa' messes

Décembre 2011—janvier 2012

Samedi 26 novembre 18 h	1er dimanche de l'Avent	Saillans
Dimanche 27 novembre 10 h 30		Périssac
Samedi 3 décembre	2e dimanche de l'Avent	Messes dans les paroisses voisines
Dimanche 4 décembre <u>11 h</u>		Fronsac, messe de tous les âges 'Dimanche autrement' dès 10 h
Samedi 10 décembre 18 h	3e dimanche de l'Avent	Saint-Aignan
Dimanche 11 décembre 10 h 30		Galgon
Samedi 17 décembre 18 h	4e dimanche de l'Avent	Vérac
Dimanche 18 décembre 10 h 30		Fronsac
Samedi 24 décembre <u>18 H</u>	Nuit de Noël	Périssac, avec les enfants
Samedi 24 décembre <u>20 H</u>		Fronsac
Samedi 24 décembre <u>22 H</u>		Galgon
Dimanche 25 décembre 10 h 30	Jour de Noël	Villegouge
Samedi 31 décembre	Sainte Marie, Mère de Dieu	Messes dans les paroisses voisines
Dimanche 1er Janvier <u>17 H</u>		Fronsac
Samedi 7 janvier 18 h	Epiphanie	Saint-Aignan
Dimanche 8 janvier 10 h 30		Galgon, avec les nouveaux baptisés
Samedi 14 janvier 18 h	2e dimanche du temps ordinaire	Vérac
Dimanche 15 janvier 10 h 30		Fronsac, avec les fiancés de 2012
Samedi 21 janvier 18 h	3e dimanche du temps ordinaire	Saillans
Dimanche 22 janvier 10 h 30		Périssac, fête de saint Vincent
Samedi 28 janvier 18 h	4e dimanche du temps ordinaire	Mouillac
Dimanche 29 janvier 10 h 30		Fronsac, messe de tous les âges

Messes en semaine :
 Mardi 18 h Lugon
 Mercredi 11 h 30 Galgon
 Jeudi 8 h 30 Fronsac



Secteur Pastoral du Fronsadais
 5 route de Libourne 33126 FRONSAC
 Tel. 05 57 51 27 47 – accueil@fronsadais.catholique.fr
 Pour recevoir la feuille hebdomadaire des annonces paroissiales, inscrivez-vous sur <http://fronsadais.catholique.fr>



Assemblée Générale le 20 janvier 2012
 Loto de l'Association le dimanche 26 FEV 2012

Professions libérales...

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services.

(Déplacements dans tout le Fronsadais).

Vous pouvez la joindre au 05 57 84 87 03



Dépann'agri-auto

Dépannage à votre domicile de matériels agricoles et véhicules..

N'hésitez pas à contacter Olivier CAZENAVE :

au 06 18 88 29 41



Chantal PALVAIR, infirmière libérale installée sur notre commune depuis de nombreuses années, prend sa retraite le 1^{er} octobre 2011.

C'est Madame Astrid BERSON qui la remplace : 06.60.90.46.89

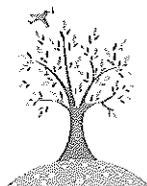


EURL Au fil de l'Arbre....

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets

Jérémy RENAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

Jérémy RENAUD :
11 Le Moulin 33141 SAILLANS
05.57.51.04.75
06.84.23.79.63
jeremyreneaud@hotmail.com



AIDE A DOMICILE

Sandrine PY
2 le Basque
33141 SAILLANS
06.32.81.04.82
sandrineboisard@orange.fr

Contactez-moi, je suis à votre disposition pour tous renseignements.



Réflexologie plantaire
Energétique chinoise

Fanny FUDAL

les Struliez
33141 Saillans

06.23.39.33.92
Uniquement sur rendez-vous



Ingénierie et formation
Performance environnementale
Audit - Etude énergétique
Diagnostic technique immobilier
WWW.LSDIAG.FR

ANTHONY LANFRY
Responsable Technique

GSM: +33(0) 6.23.52.35.70
MAIL: SUDUEST@LSDIAG.FR

475, CHEMIN DE PINEAU
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC
GIRONDE

Guillaume FAURIE
Reynaud n°7
33141 SAILLANS

☎ 06 23 60 23 96

Installé en micro-entreprise, compétences de tractoriste et de conducteur de machines à vendanger (ou travaux avec machine) au service des viticulteurs....Devis gratuit et sans engagement...

Brico Services

Pour vous rendre la vie plus facile !

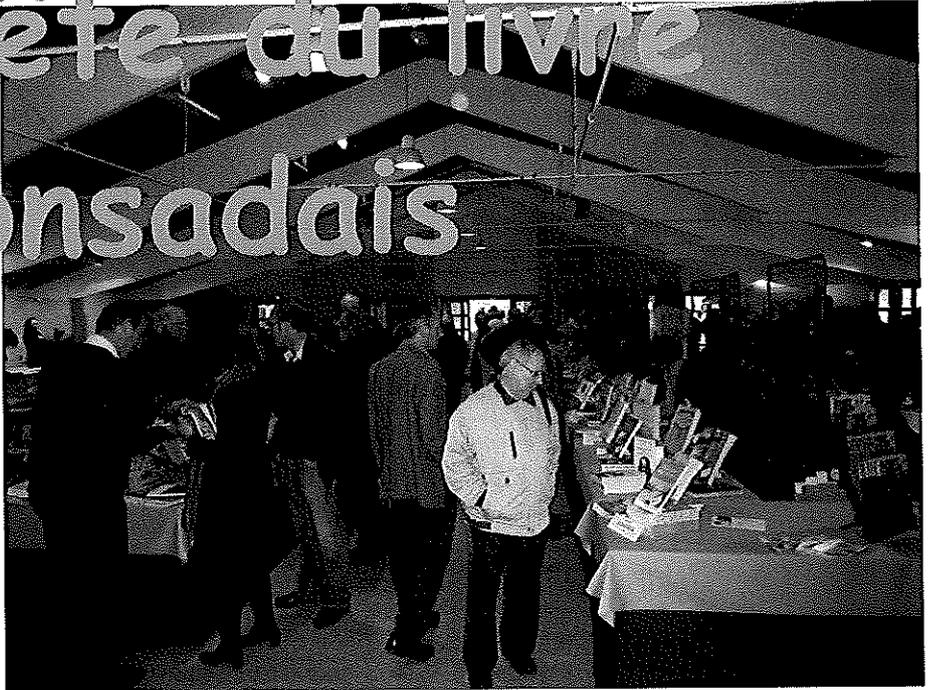
www.brico-services.com



Stéphane Vieillard
Reynaud
33141 Saillans
Tél : 06 37 45 40 79

Au service du vignoble....

4^{ème} Fête du livre en Fronsadais



Le succès de cette 4^{ème} édition de la fête du livre à St Germain la Rivière ne laisse aucun doute sur la place privilégiée qu'occupent la lecture et la culture dans nos vies. La curiosité est aussi une qualité et oui, lire est une fête!

Productions des enfants de
l'école de Saillans



Insertion par l'Activité Economique (IAE)

L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

(Article L 5132-1 du code du travail).

Né dans les années 1970, l'IAE porte les valeurs de l'économie sociale et solidaire, avec un ancrage territorial et une double mission sociale et économique.

Quelques chiffres sur le Pays du Libournais :

10 SIAE,

1150 salariés (225 ETP), dont 1100 personnes en situation d'exclusion (180 ETP),

Poids économique : 5 080 500€ (CA et subventions)

8 SIAE ont plus de 10 ans d'ancienneté.

Les secteurs d'activités représentés :

Le bâtiment, l'environnement, les espaces verts, les services à la personne, la propreté...

Les références des SIAE :

Les communes, associations, hôpitaux, collèges, OPHLM, entreprises.

Les prestataires

Les Chantiers de l'Entre Deux Mers

30 Le Bourg - 33750 SAINT-QUENTIN-DE-BARON

Tél. : 05 57 24 11 66 - Télécopie : 05 57 24 11 64

Courriel : chantier.entre2mers@wanadoo.fr

Territoire d'intervention : Entre Deux Mers, Réolais, Pays Foyen

Activités développées : entretien de cours d'eau, d'espaces naturels et forestiers, de zones naturelles sensibles, d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, travaux de rénovation de patrimoine, ...

Contrats proposés : CUI-CAE de 26 heures hebdomadaires d'une durée de 6 à 24 mois

Contact : Christophe ROUDAUT, Directeur

Isle et Dronne

3, le barrage - 33660 PORCHERES

Tél. : 05 57 49 74 62 - Télécopie : 05 57 56 16 30

Courriel : courrier@isleetdronne.fr

Territoire d'intervention : Collectivités du Nord Libournais et de la Haute Gironde

Activités développées : entretien de cours d'eau, d'espaces naturels et forestiers, de zones naturelles sensibles, d'itinéraires de randonnées, d'espaces verts, ...

Contrats proposés : CUI-CAE de 26 heures hebdomadaires d'une durée de 6 à 24 mois
Contact : Jean-Philippe BURJADE, Directeur

Régie Territoriale de Services du Libournais
56 avenue de la Roudet - 33500 LIBOURNE
Tél. : 05 57 69 26 33 - Télécopie : 05 57 69 28 81
Courriel : d.dubreuilh@rtslibournais.fr

Territoire d'intervention : Pays du Libournais

Activités développées : second œuvre bâtiment (peinture, maçonnerie, travaux de rénovation,...), entretien de petits espaces verts, nettoyage,...

Contrats proposés : CUI-CAE de 20 à 35 heures hebdomadaires d'une durée de 6 à 24 mois,
Contact : Didier DUBREUILH, Directeur

Les structures de mise à disposition

Main d'Œuvre Services
62, rue de la République - 33660 SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE
Tél. : 05 57 49 67 55 - Télécopie : 05 57 56 45 39
Courriel : mos.stseurin@orange.fr

Association Intermédiaire

Territoire d'intervention : Communes des cantons de Coutras, Lussac, Sainte Foy -la-Grande, Guîtres

Activités : services à la personne, nettoyage de locaux, entretien jardins, manutention, déménagement, travaux viticoles

Contact : Catherine Marie TUNAJEK, directrice

T2000 Tremplins pour l'Emploi
Hôtel de ville - 33750 SAINT-QUENTIN-DE-BARON
Tél. : 05 57 55 54 79 - Télécopie : 05 57 24 17 73
Courriel : tremplin2000@free.fr

Association Intermédiaire

Territoire d'intervention : cantons de Libourne, Branne, Créon, Castillon La Bataille, Targon, Pujols. Communes de Saint Denis de Pile, Sablons, Bonzac, Savignac.

Activités : Nettoyage et cuisine de collectivités, espaces verts, bricolage, services à la personne, secrétariat, standard, déménagement, bâtiment (manœuvre, maçon, peintre)

Contact : Christina MOHEDANO, directrice

RELAIS

83, rue Dantagnan - 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

Tél. : 05 57 43 03 49 - Télécopie : 05 57 42 64 09

Courriel : relaisai@wanadoo.fr

Association Intermédiaire

Territoire d'intervention : cantons de Saint André de Cubzac, Saint Savin, Blaye, Saint Ciers sur Gironde, Bourg, Fronsac

Activités : Ménage, manutention, repassage, service en cantine, garderie scolaire, nettoyage des locaux, petite maçonnerie

Contact : Julie CALVAGRAC, directrice

RELAIS Avenir

83, rue Dantagnan - 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

Tél. : 05 57 43 03 49 - Télécopie : 05 57 42 64 09

Courriel : relaisai@wanadoo.fr

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

Territoire d'intervention : Gironde

Activités : bâtiment gros œuvre et second œuvre, environnement, propreté.. (interim tous secteurs)

Contact : Julie CALVAGRAC, directrice

Intérim 33

9 rue Victor Hugo - 33230 COUTRAS

Tél. : 05 57 49 30 87 - Télécopie : 05 57 49 21 67

Courriel : interim.33@wanadoo.fr

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

Territoire d'intervention : Gironde

Activités : production industrielle, déchetterie, bâtiment gros œuvre, viticulture (interim tous secteurs)

Contact : Patricia MARTIN, directrice

GEIQ BTP

189 avenue du Maréchal Foch - 33500 Libourne

Tél. : 05 57 25 18 82- Télécopie : 05 57 25 18 82

Courriel : geiq.bat.libourne@cegetel.net

GEIQ

Territoire d'intervention : Gironde

Activités : bâtiment gros œuvre et second œuvre

Contact : Benoît DEFOLIE, directeur

MONOXYDE DE CARBONE

Chaque hiver, malgré les campagnes d'information et les rappels des mesures de prévention, le monoxyde de carbone est responsable de plusieurs milliers d'intoxications dont une centaine mortelles. **En 2010, 1509 intoxications** par le monoxyde de carbone ont été signalées. Elles ont impliqué **5195 personnes, entraînant 1136 hospitalisations**. Certaines conserveront des séquelles à vie.

Incolore et inodore, le monoxyde de carbone est un gaz indétectable par l'homme. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé (bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane).

Il se diffuse très vite dans l'environnement. Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue, évanouissement. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement.

En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

Depuis le 1er septembre 2011, 56 intoxications ont été dénombrées impliquant 237 personnes dont 2 décès, malgré des températures plus douces ayant retardé la période de chauffe (Source : Institut de veille sanitaire).

Ces drames humains et familiaux sont évitables. Les trois quarts des personnes qui utilisent un chauffage à combustion ne sont pas conscientes d'être équipés d'appareils présentant un risque d'émission de monoxyde de carbone. Trois personnes sur dix ne font pas contrôler leur chaudière ou leur chauffe-eau pourtant principale source d'accident. Un Français sur vingt déclare avoir bouché les orifices d'aération de son domicile, alors que la ventilation peut éviter bien des accidents.

Il faut donc impérativement respecter les recommandations suivantes :

- **Faire entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié.**

Pour la plupart d'entre eux, c'est obligatoire de :

- **Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;**
- **Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;**
- **Ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par grand froid ;**
- **Aérer quotidiennement l'habitation, même par temps froid.**
- **En cas de soupçon d'intoxication, aérer les locaux, arrêter les appareils à combustion, évacuer les lieux et appeler les**

secours (le 15, le 18 ou le 112).

Enfin, les fêtes de fin d'années approchent et de nombreuses familles vont se rassembler dans des lieux de culte ou de spectacles. Il convient de rappeler aux officiants et aux organisateurs de ces festivités certaines règles afin d'éviter des intoxications collectives par le monoxyde de carbone (cf le site de l'Agence régionale de santé Aquitaine

<http://www.ars.aquitaine.sante.fr/Intoxications-au-monoxyde-de-c.125177.0.html>)

Le Directeur de la DT33 de l'ARS

Philippe FORT

Chantal Bertrand – Secrétaire
Pôle Santé Environnementale
Délégation Territoriale Gironde

• • Agence Régionale de Santé (ARS) Aquitaine
Délégation territoriale de la Gironde
103 bis rue Belleville | CS 91704 | 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 45 43 - Fax : 05 57 01 47 89
chantal.bertrand@ars.sante.fr
<http://www.ars.aquitaine.sante.fr>

Centre Hospitalier Charles Perrens
CHU de Bordeaux

CSAPA du

Département d'Addictologie

*Lineet d'accueil
et d'information*

Hôpital Charles Perrens
146 bis, rue Léon Saignat
Bordeaux

Accès à pied

Tramway ligne A arrêt Pellegrin

Bus n° 8, 11 et 41 arrêt Bordeaux 2

Entrée par le 145 bis, rue Léon Saignat

Bus n° 8, 24 et 41 arrêt Ch. Perrens

Entrée par le 121, rue de la Béchade

Téléphone : 05 56 56 67 02

Télécopie : 05 56 56 67 03

mail : addictologie@ch-perrens.fr

Nous avons une permanence à la Mission Locale à Langon, ainsi qu'à Emmaüs et dans certains CMP. Nous intervenons aussi à la Maison d'Arrêt. Renseignez-vous au secrétariat.

Adresses postale

Département d'Addictologie

CHQP

121, rue de la Béchade
33076 Bordeaux Cedex

Comment pouvons-nous vous aider ?

Vous êtes usager de substances, peut-être dépendant, c'est à dire que vous n'arrivez pas à vous arrêter malgré vos efforts.

Si vous avez un médecin traitant, demandez-lui de nous appeler, ou indiquez-nous ses coordonnées et nous l'appellerons. Il est possible qu'une prise en charge puisse se mettre en place par son intermédiaire. Si vous n'avez pas de médecin traitant, nous pouvons vous aider à en contacter un. Vous pouvez aussi prendre un rendez-vous auprès de nous pour une première consultation, et débiter un bilan. Notez bien que nous ne débutons pas de traitement médicamenteux immédiatement après la première consultation.

Vous êtes médecin de ville, généraliste ou spécialiste.

Vous avez des patients usagers de substances, vous souhaitez participer à leur prise en charge. Contactez-nous, nous pouvons vous donner des conseils par téléphone. Nous pouvons aussi voir votre patient pour un bilan, mais nous vous proposerons toujours d'assurer vous-même la mise en place et le suivi du traitement. Si vous estimez l'évolution insatisfaisante, nous pourrions à tout moment, sur votre demande, intervenir plus activement dans la prise en charge. Nos protocoles de prise en charge sont adaptés à la pratique de ville.

Vous êtes intervenant auprès de toxicomanes, d'alcooliques, de tabagiques.

(médecin, psychologue, éducateur, assistant social) et vous cherchez de nouveaux concepts pour vos prises en charge. Vous souhaitez pouvoir utiliser d'une façon intégrée et thérapeutique les traitements pharmacologiques (méthadone, buprénorphine, nicotine, naltrexone, acamprosate) en combinaison avec les psychothérapies et les interventions sociales. Contactez-nous, nous serons heureux de répondre à vos questions et, si vous le souhaitez, de vous accueillir pour un stage.¹

¹ Demandez les notices d'informations sur : DU addiction aux substances et conduites addictives, Stage de formation à l'ASL, Formations à la pratique des traitements de substitution, Coparcé d'addictologie clinique, DESC d'Addictologie. Voir www.h-bordeaux2.fr

Pr. M. Aubracombe (responsable du CSAPA)

S. François (cadre de santé supérieure)
P. Rossard (cadre)
Des M. Faiséas, S. Sarrazin, J. Dubernet, V. Palliu, J.-P. Daillouède, Y. Saura, C. Doron, (équipe médicale),
Mmes. et M. C. Bazzani, S. Soulié, V. François, F. Gekrenette, N. Roudart, R. H-N-Géologno, N. Benas, I. Ouilé, S. De Zan (équipe infirmière),
Mme et M. V. Garguil, A. Loubière (psychologues)
Mmes F. Trounaud, M. Genoudeau, M. Michel-Tournara, E. Boyer (assistantes sociales),
B. Daurif, P. Cousin (éducateurs)

Secrétariat : S. Fakani, C. Brondeaud, E. Valard, J. Zoia

Contrôle qualité et évaluation : C. Denis, F. Serre, J.M. Alexandre, J. Leboucier, R. Desbrabant

Adresses électroniques

Chaque professionnel du CSAPA dispose d'une adresse mail et vous pouvez vous adresser à nous directement par ce moyen.
Si vous ne savez pas à qui vous adresser, utilisez l'adresse suivante : addictologie@ch-perrens.fr

Loi Informatique et Liberté
Lors de votre première consultation un dossier informatif se crée à votre nom. Ce dossier est informatif. Vous avez conformément à la Loi un droit d'accès, pour cela adressez-vous à votre médecin.

Présentation générale :

L'Addictologie c'est quoi ?

L'Addictologie est la spécialité qui s'intéresse à l'ensemble des problèmes médico-psychosociaux liés directement ou indirectement aux conséquences de la consommation de substances psycho-actives indépendamment de leur statut légal du moment et aux moyens thérapeutiques qu'y renferme.

Un CSAPA c'est quoi ?

C'est un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie. Les CSAPA sont régis par un décret « (n° 2003-160 du 26/2/03) » et par le code de la santé publique (article L6111-3).

A qui s'adresse le CSAPA du Département d'Addictologie ?

Le CSAPA est un service des personnes consommant une ou plusieurs substances, notamment tabac, cannabis, alcool, opiacés (héroïne) mais aussi amphétamines, cocaïne, produits dopants, tranquillisants. Les patients sont toujours reçus en consultation sur rendez-vous. Le CSAPA du Département d'Addictologie est ouvert à tous sans condition de localisation géographique. Pour cela nous avons des consultations délocalisées.

Quelles sont les missions du CSAPA du Département d'Addictologie ?

Le CSAPA assure l'accueil, l'information et l'orientation des personnes usagers de substances ainsi que l'accompagnement de leur entourage. Pour cela nous aidons au repérage des usages nocifs et participons à la réduction des risques en place du repérage de la dépendance. Nous mettons en place des prises en charge médicale et psychologique ainsi que sociale et éducative, adapté à chaque cas particulier. Nous assurons l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion. Toutes nos prestations sont ambulatoires.

Modalités d'entrée :

Où se situe le CSAPA, où nous rendre ?

Notre localisation principale est au Centre Hospitalier Charles Perrens. L'accès se fait à pied par le 146bis, rue Léo Saignat (tramway ligne A, station Pellegrin, bus n° 8, 11 et 41 arrêt Bordeaux 2) ou par le 121, rue de la Béchade (bus n° 8, 24 et 41, arrêt Ch. Perrens). Nous intervenons aussi en partenariat sur des sites délocalisés en centre ville et hors-Bordeaux : Caen (rue Sainte Colombe à Bordeaux, Centre Emmaüs, La Bastide, Centres médico-psychologiques de Bordeaux centre, Mission Locale du Sud-Gironde à Langon. La Réole, Bazas. A la Maison d'Arrêt de Gradignan nous intervenons en lien avec les autres services de santé (SM/PR et UCSA) et les services psychosociaux (SP/PR) auprès des personnes incarcérées.

A quoi sert le premier rendez-vous ?

Un rendez-vous avec un médecin spécialiste des addictions permet de décrire le bilan, et de poser l'indication du traitement et de la prise en charge globale la plus adaptée à chaque personne. A la suite de ce premier entretien, le bilan est complété notamment par une évaluation par l'ASI (Addiction Severity Index), ainsi qu'un bilan social spécialisé.

Où est-ce que l'Addiction Severity Index ?

L'ASI est un entretien détaillé, précis, qui aide à évaluer l'ensemble des événements problématiques en relation avec votre usage de substances. L'ASI permet aussi d'assurer un suivi de l'impact des services qui vous sont proposés.

Les différentes prises en charge et les aspects pratiques :

Chaque prise en charge individuelle est déterminée dans le but de trouver la meilleure combinaison thérapeutique possible.

Les entretiens psychothérapeutiques individuels et le traitement médicamenteux sont souvent associés. Cette prise en charge est assurée conjointement par l'ensemble des professionnels. Elle est coordonnée par un médecin spécialiste en addictologie qui assure l'adaptation de la prise en charge globale médico-psycho-sociale à chaque cas individuel.

Un effort est toujours fait pour faire participer l'entourage si c'est utile, ainsi que pour travailler en partenariat avec les autres personnes intervenant déjà dans la prise en charge, notamment, le médecin généraliste.

Quelle garantie y a-t-il sur la qualité des services offerts ?

Des dosages urinaires ou des mesures d'air expiré sont pratiqués à chaque entretien. Ils ont pour objectif d'évaluer l'efficacité de la prise en charge et de permettre d'adapter le traitement en fonction du résultat réel. Ainsi, même si le patient peut ne pas dire exactement ce qui lui arrive, le dosage urinaire lui donne la garantie que le traitement se corrige correctement évalué et adapté à ses besoins réels. Bien évidemment le résultat d'un dosage urinaire ne sert jamais à arrêter un traitement ; au contraire, il permet de ne pas l'arrêter trop tôt et d'être réaliste. La répétition des ASI par aide aussi à ce souci de qualité.

Jazz et vin font bon ménage

La soirée dégustation dîner-spectacle, organisée dans le cadre des portes ouvertes par le Conseil des vins de Fronsac était une fois de plus placée sous le signe du rire et de la détente.

Qui en doutait? Vin et musique font bon ménage. Au cours de cette soirée, de nombreux millésimes issus de châteaux participant à l'opération «*Portes ouvertes*» (lire par ailleurs), ont pu être dégustés au cours d'un excellent repas où le Jazz chamber orchestra a planté son décor avec des reprises de musique comme Sydney Bechet. Tout était réuni pour que la fête soit belle.

Un peu plus tôt dans la soirée, s'est déroulée une sympathique cérémonie dirigée par le grand Maître Jean-Pierre Frappier qui a eu le plaisir de procéder à l'intronisation de quatre nouveaux impétrants d'honneur dans la Confrérie des Gentilshommes du Duché de Fronsac.

Après s'être rompu à la traditionnelle dégustation du vin de Fronsac, les quatre nouveaux : Martine Tillet-Faurie, maire de Saillans ; Philippe



Duverger, maire de Saint-Germain-de-La-Rivière ; Jacques Besson, maire de Saint-Michel-de-Fronsac et Marc Quertiner œnologue, vont allonger la liste des centaines de personnalités déjà intronisées.

■ J.C.

Samedi soir, quatre nouveaux confrères ont été intronisés.

« Tou'Zazimut », l'été indien sur l'estuaire

Les adhérents du Club de randonnée pédestre s'étaient donné rendez-vous samedi au port de Plassac pour une grande journée de marche. C'est sous un ciel bleu et dans la bonne humeur que les marcheurs ont arpenté d'un bon pas cette belle région du Blayais. Ils ont bouclé cette balade face à l'estuaire, et c'est les yeux pleins de lumière qu'ils ont pu assister à un magnifique coucher de soleil.

Les randonneurs en redemandent. Rendez-vous est pris samedi prochain pour une sortie sur la journée à Montpeyroux et Bonneville. Pour rejoindre le club téléphoner : 06.26.44.35.79 E mail clubtouzazimut@gmail.com



Les chercheurs profitent d'un automne ensoleillé.

Une charte pour les deux Saillans



Saillanais et Saillansons ont formalisé leur rapprochement via une charte de jumelage. PHOTO F. D.

Saillanais et Saillansons viennent de signer une charte de jumelage, qui définit les objectifs du rapprochement de ces deux communes.

Les Saillanais girondins ont reçu les Saillansons drômois à la mairie, pour officialiser ce rapprochement des communes. Saillans, dans la Drôme, est située entre le Vercors et la Drôme provençale, au pied du massif des Trois Becs, qui culminent à 1 589 m, avec une population de 1 006 habitants lors du recensement de 2007. La commune drômoise est riche d'un passé romain et même préromain puisque des vestiges de ces époques ont été mis au jour. Elle est arrosée par la Drôme et marque la porte d'entrée du pays de Diois, célèbre pour sa clairette.

Un salon viticole

Les deux communes expriment mutuellement le souhait de partage de la vie sociale, culturelle et traditionnelle de chaque commune, ainsi que la mise en œuvre d'actions et d'événements.

Déjà, quelques initiatives se dessinent. Ainsi, pour promouvoir les territoires des deux communes, l'organisation d'un salon viticole est en projet, ainsi que le développement d'un tourisme rural et viticole et des activités de sports nature.

« Mais avant tout, le jumelage est basé sur une amitié et une compréhension, éléments essentiels d'une collaboration qui grandit petit à petit, à la fois sur le plan touristique et économique, mais aussi humain », a déclaré Martine Tillet-Faurie, maire de Saillans, la Girondine.

Frédéric Dupuy

Appel à idées ...

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, vos envies, vos idées à l'aide de cette page qui vous est dédiée.

EXPEDITEUR (facultatif) ... Marie Claude Pelletier

ADRESSE MAIL OU POSTALE si vous souhaitez une réponse :

MESSAGE : ... Pour info. / Bulletin

..... On pourrait imaginer ce qui suit :

..... Mamy a la retraite, contre cours infamati que
..... ferait petits travaux de couture, repassage ou aide
..... aux devoirs

..... Dans l'idée de partage du savoir ou même
..... de "trac de trucs" chacun pourrait échanger
..... ses savoirs faire graduellement et tisser ainsi
..... des liens intergénérationnels

Les mots croisés de Lucien Lacau

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				

HORizontalement

Verticalement

1. Il n'y a pas là de quoi fouetter un chat. Voilà bien des cérémonies! 2. Ce n'est pas pour dire! Justifie la lenteur. Lieu de fouilles. 3. Bien assurées. Une certaine image de l'Orient. Serre les fesses. 4. Ancienne unité de rayonnement. Va au feu ou fait la fête. Descendue. Homes des bois. 5. S'adresse à tous les hommes. Ont tout laissé tomber. 6. Note. Sigle caduc. Ce n'est pas le moment d'atermoyer. 7. Devant Alamein. Cherche des occasions. Ferme l'oeil. Sujet porteur. 8. Ne saurait servir de répondant. Suivent le contour des côtes. En voilà un qui est au régime sec. 9. Corbeau pour la plume. Prophète. Etaient de sortie quand il pleuvait des hallebardes. 10. Ville de Mésopotamie. Supprimer un jour néfaste. Prétendant à la couronne. 11. Pour les Romains, c'était la galère. Roi du Brésil. Ouvrage vitré. 12. Coeur solitaire. Donne des fibres de rayonne. Relève un membre dans sa fonction. Son lit est froid. 13. Ouvert le dimanche. Conjonction. Pièce à conviction. A un conte en Suisse. 14. Endossa une paternité. Grosse ficelle utilisée par Reagan. L'accent de la Catalogne. Fait la bête. 15. Une voix harmonieuse. Donna du brillant. Suppléments pour le service. 16. Mis en pièces. Prélude à une apparition. Nombre de pas. Emportèrent nos aïeux. 17. Station d'épuration. Box à la française. Bord de plat en bois. Possessif. 18. Désavantagée. Fils d'Enée. Développer une affaire. 19. Affecte le bon fonctionnement. A subi une lourde perte. Faire eau de toutes parts. 20. Soutien de la partition. N'emploies pas les grands moyens. Pris en filature.

A. La levée du corps. Entretient le souvenir. B. Fin des cours. Ne fait pas toute la lumière. Travaille dans les coulisses. Symbole. C. Changer de cap. Bonne pâte de Bourguignon. Groupe Immobilier. D. Un événement à couvrir. On lui confie une charge redoutable. Propriétaire terrien. E. Gênante pour ceux qui écoutent. Allée dans le Nord. Démonstratif. Se gonfle à l'avant. F. Elle fait encore bonne figure au Caire. Bouillie de farine de maïs. G. Descendre leur côte peut être grisant. Possessif. Maintenu sur un pieu. H. Elle a ses périodes. Donne des coups de fil souvent ennuyeux. Ville d'Italie. Cas d'astre. I. Aurait sans doute préféré couler une paisible retraite. Bons serviteurs de mauvais maîtres. L'article de l'Aurore. J. Caresse le ballon. Agrément de Mistral. Suivies des yeux. K. Grecque. Préposition. Gare de l'Est. Terre à carbets. Démonstratif. L. Séparation de corps. N'ont pas été mentionnés. Ne s'adresse pas à chacun. Reçoit des bûches. Un étranger. M. Vient sans précipitation. Siège facile à prendre. D'un bord à l'autre. N. Il attire les minettes. De l'eau dans le gaz. Unités en Chine. O. Rentre dans le lard. Se fait encore à la main. Libère les ouailles. P. Château en cadeau. Premier vigneron. Signale une étape. Soumis à une forte demande. Q. Vieux do. Roule sur le trottoir. Lanceur de disque. Pris par le temps. R. Ville du Japon. Se passe à l'écurie. Vitesse de croisière. A ne pas garder pour soi. S. Réponse donnée à un officier. Se livre à des observations. Oliviers sauvages. T. Leur verdict est sans appel. Grands à la périphérie. Traversé par un courant.

Grilles 9x9 page 6



Niveau moyen www.sudoku-gratuit.fr

		8	3				7	
	4				1		5	8
		3	9	4				
5	3					9		6
			6				2	
4	6			3				7
2		5	8		7			4
					5		9	1
				2				

3		9						8
		7	6					4
1			2	5		3		
				2	8		3	
				4		1		
8	9	6	7					5
5					4			
		4	3				5	1
	8	3	1	9			7	

	6	3	5	9		1		2
			3	2				7
						3		5
7						2	6	3
				8	3			
5		1		6				
	4	8			9		5	
	9		6	1				
		2						1

	5		9		4	3		
							6	9
		4		7		8		
		6			3			2
				9	2	7	3	
		8		6			5	4
				3	5	2		
	2						7	
1			4		8	6		

	6			7				3
5		9						
			1			9	4	
	9	7	5		6			1
1	8		2	3		7		
	2	5					3	
			7	8			6	
		3	6				8	7
	7		4	2		1	9	

	3				7		2	
					4	1		
		6			9		5	7
	4	5			3			2
6					2		9	4
				7		6		
		9			8	2	4	6
		4		5		3		8
				4	1			

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard

33141 SAILLANS

Tel : 05.57.84.32.10

Fax : 09.81.70.57.87

E mail : mairie-de-saillans@bbox.fr

Site Internet : www.mairiedesaillans.jimdo.com

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi mardi jeudi vendredi de 13h30 à 18h00

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

05.57.84.32.10

Ouverte les mardi et vendredi de 14h00 à 18h00

E mail : bibliosaillans@yahoo.fr

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

09.81.88.32.10

PRESIDENT(ES) DES ASSOCIATIONS SAILLANAISES :

Le Fusil Saillanais

M. Bernard SEGUY 05.57.84.32.04

La Gym volontaire

Mme Isabelle GAUTIER 05.57.74.37.02

Le Comité des Fêtes

Mme Bénédicte VARREON 05.57.84.39.72

L'Amicale des Parents d'Elèves

Mme Sandrine PY 06.32.81.04.82

Les Amis de l'église

M. Henri TROCARD 05.57.84.37.35

L'Amicale des Anciens Combattants

M. Jean TILLET 05.24.24.51.97

Moments de Bien-être (Réflexologie)

Mme Fanny FUDAL 06.23.39.33.92

AOC SAILLANS

M. Jean-Luc BONNAUD 05.57.25.92.98

TOU'ZAZIMUTS (Randonnée)

M. Gilbert MALEIX 06.26.44.35.79

La Boule Saillanaise

M. Franck CHAMDAVOINE 06.76.50.92.04

ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98 / Cécile RECART 05.57.74.37.70 /

Baby-sitter : Aurélie SOURD 06.81.51.20.85

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

AUTRES NUMEROS UTILES

Déchetterie de VERAC : 05.57.84.35.67

Ecole : 05.57.84.30.31

FRANCE TELECOM (en cas de poteaux dangereux, câbles décrochés, chambres détériorées) : 0800 083 083

GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33 /

Raccordement : 0 810 224 000

Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 05.57.74.39.50

Restaurant Les Catalpas : 05.57.74.29.21 / 06.31.04.86.35

Service Départemental d'Incendie et de Secours

(SDIS) : Urgence : 18 Standard : 05.57.55.89.41

SIAEPA (assainissement) : 05.57.43.63.40

SIVU (Chenil) : 05.57.69.69.88

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) : 05.57.55.39.79

SOGEDO (réseau d'eau) : 05.57.94.01.70

TAXI GALGON : 06.79.69.13.95

TransGironde Réseau des cars : 09.74.50.00.33

La barbe du père Noël

Père Noël ! s'écria le chef des lutins en ouvrant la porte de la chambre où dormait le vieux bonhomme. Réveillez-vous, nous sommes au mois de décembre. Il faut songer à vous préparer...

- Quoi ? Déjà ! fit le père Noël en bâillant...
- Levez-vous, reprit le lutin, sinon vous ne serez pas prêt à temps pour faire la tournée des cheminées. Pensez, il faut nettoyer votre grand manteau, cirer vos bottes, rassembler vos rennes, ouvrir les lettres de tous les enfants qui vous ont écrit, emballer les cadeaux, charger votre traîneau...
- Oh là là ! dit le père Noël en quittant péniblement son lit. Quel travail ! Il faisait si bon sous les couvertures...
- Courage, père Noël, je vous ai apporté du café bien chaud... Le père Noël but rapidement son café, puis se dirigea vers l'armoire dans laquelle étaient rangées ses affaires. Il en sortit un manteau tout chiffonné et des bottes pleines de poussière, qu'il tendit au lutin.
- Veille à ce que ma tenue soit impeccable. Pendant ce temps, je vais à la recherche de mes rennes et lire mon courrier...

Durant des jours et des jours, une grande activité régna alors dans le ciel. La nuit de Noël, le chef des lutins retourna voir le père Noël. Il aida celui-ci à endosser son manteau, à enfiler ses bottes, puis reculant de quelques pas, il lui dit :
- Tournez-vous... Pas mal, pas mal ! ajouta-t-il en s'agenouillant pour arranger un pli du manteau, avant de grimper sur une chaise pour dissimuler une mèche de cheveux qui dépassait du bonnet du père Noël... Tout me semble parfait... Il n'y a que votre barbe qui, cette année encore, me semble bien trop longue...
- Tu crois ? interrogea le père Noël en jetant un coup d'œil dans son miroir...
- Oui, si longue même que vous risquez de tomber en marchant dessus. Ça doit faire des mois et des mois que vous ne vous êtes pas rasé... Ce n'est pas très sérieux. Ça ne fait pas très soigné. Ne bougez pas...

Il revint quelques minutes plus tard avec une grande paire de ciseaux, installa le père Noël sur un fauteuil de nuages, et commença à couper très délicatement sa barbe... Des millions de petits poils blancs s'envolèrent aussitôt dans le ciel, sous les yeux amusés des lutins qui s'étaient rassemblés pour assister au spectacle.

Sur la terre, au même instant, un petit garçon qui n'arrivait pas à s'endormir, écarta les rideaux de sa chambre. Soudain, il aperçut, émerveillé, les premiers flocons voltiger dans la nuit et recouvrir peu à peu la campagne... Un sourire apparut sur ses lèvres. Il se précipita pour réveiller sa sœur.
- Lucie viens voir, c'est magnifique : il neige ! Là-haut on est sans doute en train de couper la barbe du père Noël... Chouette, ça signifie qu'il va venir bientôt. Recouchons-nous pour l'attendre...

Martine Tillet-Faurie

Le Conseil Municipal

Le personnel communal

Vous souhaitent de très belles fêtes de fin
d'année 2011



Bulletin imprimé sur papier recyclé

